

Règlement du Concours Photos Edition 2019

Article 1 : CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Les jeunes Agriculteurs de Loire-Atlantique et leurs partenaires organisent un concours photographique valorisant l'image de l'agriculture à l'échelon du département, puis à l'échelon de la région des Pays de la Loire.

Article 2 : PRINCIPE

Le concours est ouvert à toute personne résidant sur le département. L'objectif étant de valoriser l'agriculture ligérienne, les photographies ne représentant pas l'agriculture de notre région seront écartées du concours.

Le thème retenu est le suivant pour l'année 2019 :

Agriculture et alimentation : "De nos fermes à la table"

Article 2.1 : Le dossier

Le concours se déroulera **du 01/05/2018 au 25/08/2018** de la façon suivante :

Les photographies doivent nous être parvenues **avant le 31/07/2018** pour présentation dans les temps au jury.

Chaque participant peut présenter **un maximum de 3 photos** (numérique au format non pdf).

Les participants doivent nous faire parvenir en plus de chaque photo en haute résolution, leur inscription au concours (cf. bulletin de participation ci-joint), à l'adresse suivante : jeunes.agriculteurs@ja44.fr:

Chaque dossier doit obligatoirement être accompagné de la fiche de participation comprenant : La cession de droits et l'autorisation d'images (si vos photos comportent des personnes)

Article 2.2 : Le jury départemental

La sélection finale sera effectuée par un jury départemental. La délibération du jury départemental se fera **courant août**.

Article 2.3 : la remise des prix et les récompenses

La proclamation des résultats se fera à l'occasion de la Fête Départementale de l'Agriculture, le 25/08/2019 à Missillac. Les meilleures photos se verront attribuer des lots.

Article 2.4 : L'exposition des photographies

Les photographies sélectionnées pourront faire l'objet d'une ou plusieurs expositions photos.

Article 2.5 : Concours Régional

Chaque échelon départemental de la région présentera les 3 photos gagnantes issues de son concours. Elles seront envoyées sous format numérique (hors pdf) à la région au plus tard, le **31/10/2019**. L'ensemble des 15 photographies présentées au niveau régional feront l'objet d'une nouvelle sélection. Le jury régional sera chargé d'élire les photos gagnantes pour l'année.

Les 3 premières photos désignées se verront remettre un prix.

Article 3 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Article 3.1 : Les autorisations

Les photos envoyées par les participants au concours devront être accompagnées d'une autorisation écrite des personnes représentées. Les participants devront s'assurer par eux-mêmes et garantir aux Jeunes Agriculteurs que les œuvres qu'ils auront sélectionnées ne portent ni directement atteinte aux droits des personnes, des noms, des marques déposées et des appellations commerciales représentées.

Article 3.2 : L'utilisation

Le participant accorde l'autorisation d'exploitation, de représentation et de reproduction des clichés pour toute utilisation en rapport direct avec le concours, aux Jeunes Agriculteurs, les partenaires du concours et les médias conformément à l'article 2.

Les participants acceptent de voir les photos qu'ils auront envoyées être affichées sur les sites Internet faisant la promotion du concours dès la livraison de leurs photographies.

Article 3.3 : Les responsabilités.

Les participants s'engagent à ne fournir que des photographies leur appartenant de plein droit. Les Jeunes Agriculteurs ne pourront être tenus responsables de l'utilisation faite, par un partenaire ou un média, de la photographie, des noms, des marques déposées, des appellations commerciales représentées. Les Jeunes Agriculteurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction des clichés envoyés. Ces photographies ne seront pas retournées à l'issue du concours.

Les Jeunes Agriculteurs se réservent le droit en cas de force majeure, d'annuler le concours. La participation au concours nécessite l'entière acceptation du présent contrat de la part des participants.

Article 4 : CONTACTS

Demande d'informations pour le concours, Envoi des photographies numériques

Jeunes Agriculteurs de Jeunes Agriculteurs de Loire-Atlantique - Concours Photo
Maison de l'Agriculture - Rue Pierre Adolphe Bobierre - La Géraudière - 44939 Nantes Cedex 9
Tel : 06.25.68.11.97 / 02.40.16.39.41
E-mail : jeunes.agriculteurs@ja44.fr

Avec le partenariat de :